

Coordonnées des  
services municipaux

## MAIRIE

2 Place Etienne Lemeilleur  
27600 FONTAINE BELLENGER

Nous contacter :

Par téléphone : 02.32.53.40.66

Par mail :

[mairie.fb@orange-business.fr](mailto:mairie.fb@orange-business.fr)

ou sur notre site internet :

<https://www.fontainebellenger.fr>

Ouvert au public le  
mardi et le vendredi de  
14 H à 19 H

∞

Ecole :

02.32.53.05.71

Cantine :

02.32.52.08.41

Garderie :

06.07.28.16.16

∞

Retrouvez-nous sur  
Panneau Pocket



# FONTAINE - BELLENGER

**« Qu'il fasse bon vivre  
dans notre village »**

de



# LE MOT DU MAIRE

Mes très chers administrés,

C'est avec un immense plaisir que je tenais à vous relater les faits marquants de l'année 2022.

La sortie du Covid nous a permis de retrouver une forme de liberté et profiter de notre beau cadre de vie proposé par notre village.

Les élus du conseil municipal que je félicite n'ont eu de cesse, tout au long de cette année, de proposer des solutions pour faire en sorte qu'il fasse bon de vivre dans notre village.

Je tiens à remercier tout le personnel communal qui assure au quotidien un service public de qualité. Les ATSEM à l'école, la garderie, la cantine, l'entretien des bâtiments communaux, les espaces verts sans compter le secrétariat qui garantit un accueil, une écoute et une réponse à nos villageois.

Nous avons également la chance d'avoir une bibliothèque qui propose à nos enfants des bandes dessinées, des livres et ouvrages leur permettant de s'acculturer sur différents sujets. Elle est également ouverte à tous nos administrés qui le souhaitent.

Sur l'aspect communication, nous avons investi dans l'outil « Panneau Pocket » qui informe en temps réel tous les habitants du village à la fois sur des événements prévisibles ayant un impact sur notre cadre de vie et/ou des informations diverses et variées.

Notre présence dans les conseils d'école a permis de créer un réel climat de confiance entre l'équipe enseignante et les parents d'élèves élus. Nous avons eu de cesse de prendre en compte toutes les demandes pour garantir une sécurité dans les locaux à savoir une exécution de petits travaux, l'étanchéité de la toiture, l'évacuation des eaux de pluie, l'assainissement, le remplacement de 2 portes dans 2 classes afin de garantir la sécurité et la mise en place d'une alarme pour sécuriser les locaux.

N'oublions pas que nous avons la chance d'avoir un centre aéré « les Canailloux » qui apporte un plus dans l'attractivité de notre village et dans le choix de venir s'installer à Fontaine Bellenger.

Depuis notre intégration à l'Agglomération Seine Eure de Louviers, nous avons créé des liens étroits avec tous les services ce qui permet de bénéficier de l'entretien voirie, du transport scolaire, de la mise en place de signalétique garantissant la sécurité routière.

Je n'oublie pas nos actions auprès du SIEGE pour accélérer le fibrage de notre village qui est aujourd'hui entièrement fibré et qui constitue un plus dans un paysage du tout numérique.

Notre village est vivant notamment grâce à nos associations (Dynamic Bérengéoise, Gym du plateau de Madrie et les Marches Bérengéaises) qui permettent à nos administrés de se livrer à leurs activités favorites. Je n'oublie pas l'UNC qui garantit la mémoire de ceux qui ont défendu notre territoire et qui nous ont quittés. Je remercie également le comité des fêtes pour son engagement qui permet de créer une dynamique dans notre village.

N'oublions pas tous nos artisans présents dans notre village qui constituent le tissu économique vivant permettant de faire vivre notre village.

Enfin, notre gestion financière est désormais sous contrôle avec un excédent de fonctionnement pour 2023 qui permettra de financer les dépenses de fonctionnement ainsi que les investissements à venir. Je conclus cet éditorial en vous souhaitant avec les élus du conseil municipal tous nos vœux pour 2023 garant du « qu'il fasse bon de vivre dans notre village ».

Le Maire, Jean-Claude DUPLOUIS

# ETAT – CIVIL

## AVIS DE NAISSANCE

Le Conseil Municipal présente leurs sincères félicitations aux parents et souhaite la bienvenue aux nouveaux né(e)s.

- Ugo LECLERC né le 9 avril 2022
- Tommy DUQUENNE né le 3 juillet 2022
- + 6 naissances dont les parents n'ont pas souhaité se faire connaître



## DÉCÈS



Le Conseil Municipal présente leurs condoléances aux familles dans la peine :

Madame DAUTRY Fernande décédée le 5 février 2022 à l'âge de 100 ans

Monsieur MARC Yves décédé le 25 juillet 2022 à l'âge de 75 ans

Monsieur BERTHE Philippe décédé le 6 novembre 2022 à l'âge de 67 ans

*Nous avons une pensée particulière à Madame DAUTRY Fernande qui nous a quitté dans sa 100<sup>e</sup> année.*

## MARIAGES



Tous nos vœux de bonheurs aux jeunes et futurs mariés :

M. et Mme AUMARD mariés le 16 juillet 2022



## PACS



12.04.2022 : ROUSSEL Florent pacsé avec DELESTRE Marion

15.04.2022 : DEVILLERS Louis pacsé avec VAUCLIN Virginie

Afin de préparer au mieux la célébration d'un mariage ou d'un PACS pour en faire le plus beau jour de sa vie, quelques démarches sont nécessaires au préalable. Un dossier est à retirer au préalable auprès de la mairie.

Cette démarche est gratuite.

Retrouvez sur ce livret toutes les informations utiles pour constituer le dossier.

Une fois l'ensemble des pièces réunies et le dossier constitué, il devra être déposé à la Mairie.

Pour le mariage, les bans doivent être publiés à la mairie du (des) domicile(s) des futurs époux pendant une durée de 10 jours.

Pour le PACS, un simple rendez-vous à la mairie du (des) domicile(s) sera à programmer afin de signer les documents.

# LE CHANGEMENT DE NOM

## *Procédure simplifiée pour le changement de nom de famille par déclaration*

Depuis le 1er juillet 2022 et l'entrée en vigueur de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022, il est possible, dans certains cas, de changer de nom de famille par une déclaration à la mairie de votre domicile ou de votre lieu de naissance.

Depuis le 1er juillet 2022, il est plus simple de changer de nom de famille, par simple déclaration en mairie. Une personne majeure pourra choisir de porter le nom de sa mère, de son père ou les deux.

## Procédure simplifiée de changement de nom de famille

Cette procédure sera possible une fois dans sa vie. Un parent pourra aussi ajouter son nom, à titre d'usage, à celui de son enfant, en informant l'autre parent. Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord sera nécessaire.

Avant d'enregistrer ce changement, l'état civil laissera un mois de délai au demandeur, qui devra se présenter de nouveau en mairie pour confirmer cette décision, possible une seule fois dans sa vie.

Aucune justification ne sera exigée pour cette procédure simplifiée introduite au Code civil par la loi du 2 mars 2022, qui permettra de choisir pour nom de famille celui de sa mère, de son père, ou les deux, ou d'inverser l'ordre lorsque cette possibilité avait déjà été utilisée à la naissance.

Le ministère de la Justice a publié une circulaire explicative, donnant des exemples de différentes situations, ainsi que des modèles d'accord parental et de consentement du mineur de plus de 13 ans.

Pour entreprendre la démarche, voici le formulaire à utiliser (attention, pièces justificatives à fournir) :

**[Cerfa 16229\\*01](#)**

## EFFETS DU CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE

La décision sera inscrite sur votre acte de naissance.

Après la mise à jour de votre acte de naissance, il sera possible de modifier vos titres d'identité et il vous appartiendra d'effectuer les différentes démarches auprès des administrations pour procéder à ce changement.

**À noter** : si vous voulez changer de nom de famille pour un nom ne figurant pas sur la filiation de votre acte de naissance la procédure est différente. Il conviendra de saisir le Garde des Sceaux avec un dossier prouvant le motif légitime.



# INFORMATIONS MAIRIE

↳ Les tarifs communaux :

REPAS DE CANTINE SCOLAIRE	4 €
REPAS DE CANTINE HORS-COMMUNE	5.25 €
REPAS NON-COMMANDÉS	5.50 €
GARDERIE	5 €/jour (matin et/ou soir) 50 €/mois (forfait à partir du 10 <sup>e</sup> jour)
LOCATION SALLE DES FETES	200 € le weekend (réservé uniquement aux Bérengéois) + 300 € de caution
CONCESSION DE CIMETIERE	150 € (30 ans) 250 € (50 ans)
COLUMBARIUM	700 € (15 ans) 1050 € (30 ans)

## Présentation des nouveaux arrivants

Vous êtes Bérengéois(e)s depuis peu ??? Dans ce cas, n'hésitez pas à vous présenter au plus tôt en Mairie.

## Numérotation de voirie

Pour faciliter l'adressage des courriers ou la réception de colis par les transporteurs, nous vous demandons de bien vouloir indiquer le numéro de voirie de votre propriété.



## Le recensement militaire

A 16 ans, votre enfant doit venir en Mairie pour se faire recenser.

La Mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour tout examen et concours publics avant l'âge de 25 ans.

Cette attestation est unique, en cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement auprès du centre de service national.

**A défaut de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :**

- de ne pas pouvoir participer à la JDC (Journée de Citoyenneté);
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans ;
- de ne pas pouvoir passer d'examens, de concours publics (CAP, BAC, permis de conduire, ...) avant l'âge de 25 ans.

## Cartes d'identité & Passeports :

Depuis quelques années maintenant, la Mairie de Fontaine Bellenger n'est plus en mesure de recevoir vos demandes de carte d'identité. Il faut vous rapprocher des Mairies de Gaillon (02.32.77.50.00), Louviers (02.32.09.58.58), Vernon (0800 02 72 00) ou des Andelys (02.32.54.04.16) équipées du dispositif de recueil.

Pensez à bien anticiper votre demande plusieurs semaines voire plusieurs mois à l'avance car les listes d'attente peuvent être longues, notamment à l'approche des vacances et des périodes d'examen.

N'hésitez pas à consulter le site <https://www.vitemonpasseport.fr/> pour connaître la Mairie la plus rapide pour obtenir un rendez-vous. A l'heure de l'édition du bulletin, le délai d'obtention d'un rendez-vous est en moyenne de 3 mois.



### **CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE**

Toutes vos démarches concernant l'immatriculation d'un véhicule ou la demande d'un permis de conduire doivent maintenant être effectuées en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr/>

## S'inscrire sur les listes électorales

*Pensez à vous inscrire !*



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Tout jeune français qui atteint la majorité est automatiquement inscrit à 18 ans, à la condition d'avoir effectué les démarches

de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer.

Les formalités d'inscription sur les listes peuvent être remplies en vous rendant à la mairie de votre domicile accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de votre pièce d'identité.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur le site du service-public onglet démarches et outils, démarches en ligne, puis élections.

# LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

La Médaille d'Honneur du Travail récompense l'ancienneté des services effectués par toute personne salariée ou assimilée, quel que soit le nombre d'employeurs.



La Médaille d'Honneur du Travail comporte 4 échelons :

- Argent : accordé après 20 ans de service
- Vermeil : accordé après 30 ans de service
- Or : accordé après 35 ans de service
- Grand Or : accordé après 40 ans de service

Nous tenons à féliciter les récipiendaires de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et celle du 14 juillet 2022, à savoir :

Monsieur DUGUET Didier, pour sa médaille d'Or

Monsieur ARGELIER Marc pour sa médaille de Vermeil

Madame VIARD Nathalie et Monsieur ERROT Dominique pour leur médaille de Vermeil

Madame VERRET Stéphanie et Monsieur JEROME Alexandre pour leur médaille d'Argent.

Madame FARDEAU Fabienne, notre agent communal, qui a obtenu sa médaille d'argent, en tant qu'agent technique au sein de la Mairie.

Depuis le 8 juin 2020, le dépôt des demandes de médailles se fait uniquement via le portail « accueil démarches administratives – médailles et décoration – médaille d'honneur du travail ».

Tous dépôts de dossiers par voie postale ou par mail ne sera pris en compte et les dossiers vous seront retournés.



# Orientation financière

MALGRÉ UNE BAISSSE CONSTANTE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT, LA COMMUNE A EU A CŒUR DE NE PAS AUGMENTER LES IMPOTS LOCAUX.

*Le Conseil municipal élabore, en mars de chaque année, le budget prévisionnel avec une section de fonctionnement (dépenses courantes) et une section pour les investissements. Le budget de fonctionnement doit permettre de dégager un excédent qui servira à financer les investissements.*

## Finances : Entre contraintes budgétaires et volonté d'avancer

*Avec la baisse régulière des dotations de l'état, l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à atteindre.*

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Centre des Finances Publiques des Andelys.

L'année 2022 aura été une année convenable pour les finances de la Commune.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 553 186 € et les recettes à 677 609 €, soit un excédent de 124 423 €.



## UN BUDGET MAÎTRISÉ

Ce résultat de l'année 2022 s'explique essentiellement par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais également par les conséquences de la crise sanitaire, en début d'année.

Des économies d'eau, d'électricité et de chauffage ont indéniablement été réalisées. Il en va de même pour les crédits alloués aux festivités qui n'ont été que très peu consommés. La commune optimise au maximum ses dépenses. Les dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter considérablement et les recettes peines à se stabiliser.





# Avec sérénité et ambition

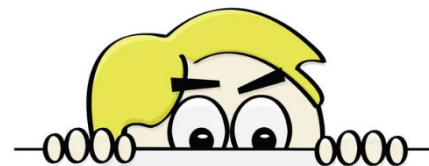
## BUDGET EN UN COUP D'ŒIL

### Les chiffres

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent quant à elles à 56 574 € et se composent essentiellement des subventions d'investissement accordées à la Commune pour financer les projets de changements de fenêtres à la Mairie et à l'école, ainsi que l'achat d'un tracteur tondeuse au service technique.

La récupération d'une partie de la TVA, grâce au FCTVA, des dépenses d'investissement de l'année 2021, est de 3 978 € et la taxe d'aménagement s'est élevée à 23 109 €. Ces résultats de la section de fonctionnement et d'investissement seront entérinés fin mars, en même temps que le vote du budget primitif 2023 de la Commune.

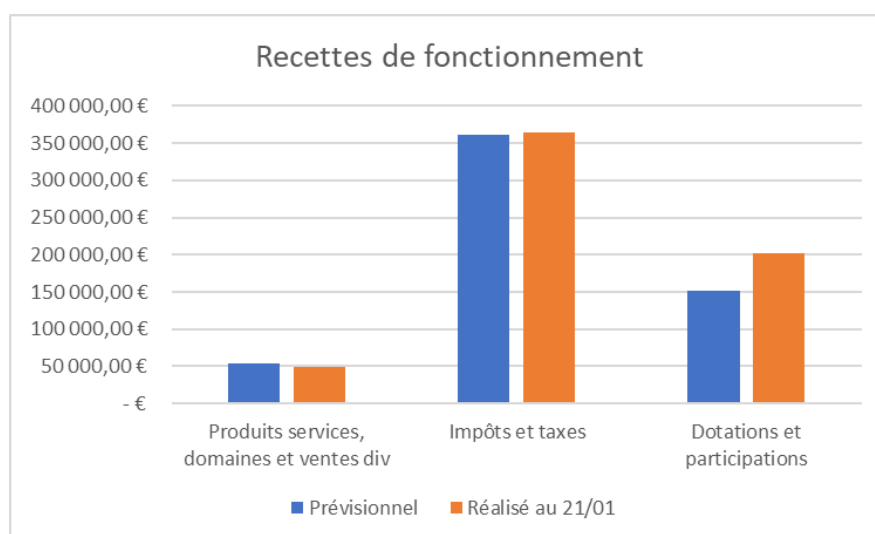
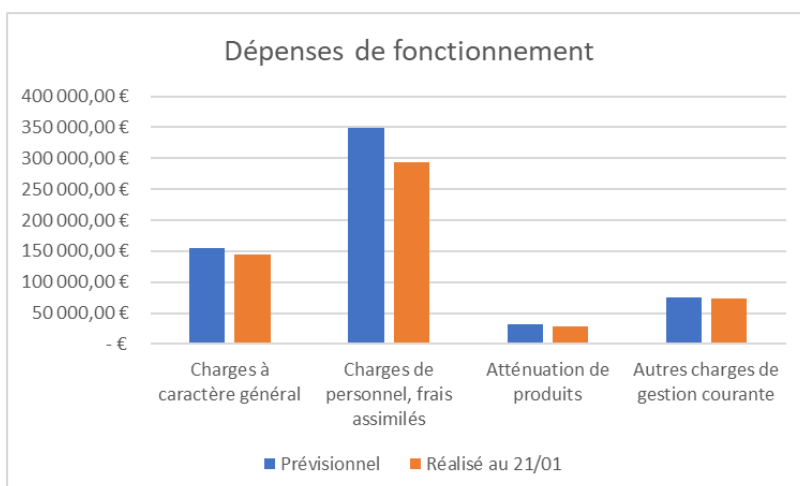
**« Avec la baisse régulière des dotations de l'état, l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à atteindre ».**



Recettes de fonctionnement :  
677 607 €

Dépenses de fonctionnement :  
553 151 € dont masse salariale :  
294 303 €

Recette d'Investissement :  
56 574 €  
Dépenses d'Investissement :  
59 549 €



# Le frelon asiatique

Le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) est une espèce invasive, arrivée par erreur dans le sud-ouest de la France en 2004. Il a depuis envahi tout le territoire français. C'est un redoutable prédateur qui s'attaque à toutes sortes d'insectes mais principalement aux abeilles, maillon indispensable dans la chaîne alimentaire !

L'Agglo Seine Eure se mobilise depuis 4 ans pour lutter contre le frelon asiatique, en prenant en charge 70% du montant de destruction des nids. Le Département de l'Eure prend à sa charge les 30% restants.

Cette opération a eu un fort succès en 2022 et a permis de détruire 428 nids (primaires et secondaires) sur notre territoire.

L'opération s'est terminée le 31 octobre 2022.

L'agglo renouvellera son aide pour le mois de mars.

Si vous voyez un nid de frelon :

- N'intervenez pas seul et ne restez pas à proximité du nid,
- Prenez contact avec le service rivières et milieux naturels de l'Agglo Seine-Eure : 02 32 50 89 52 – [biodiversite@seine-eure.com](mailto:biodiversite@seine-eure.com)
- Transmettez-lui par mail photos et localisation du nid avec sa hauteur,
- Attendez son retour et sa validation puis choisissez une entreprise agréée sur [www.frelonasiatique27.fr/intervenants](http://www.frelonasiatique27.fr/intervenants).



## [PANNEAU POCKET]

**PanneauPocket au service des habitants de la commune de FONTAINE BELLENGER**

*La mairie de Fontaine Bellenger s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'information et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.*

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

**Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !**

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur ([www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)).

La commune de Fontaine Bellenger diffusera sur l'application des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, événements de la vie quotidienne et manifestations ... ses administrés resteront connectés à l'actualité de leur territoire, depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en vacances.

# CÉRÉMONIES/FESTIVITÉS 2022



Après 30 ans de loyaux services au sein du secrétariat de la Mairie, Madame RICHARD Sylvie a quitté la collectivité au 31 mars 2022 pour rejoindre sa famille dans la région Aquitaine. Madame RICHARD a intégré la commune le 16 mars 1992 en tant que secrétaire de Mairie principale. L'équipe municipale lui souhaite une bonne continuation.

Après celui de Madame RICHARD, un nouveau pot de départ a été organisé pour Madame LOUVET Linda, en photo avec Monsieur le Maire, qui a fait valoir ses droits à la retraite, en juin 2022. Après 20 années passées au sein de la Municipalité, Madame LOUVET a accompagné les enfants à la garderie, à la cantine avec enthousiasme, douceur et pédagogie. Elle va manquer à ses collègues, qui lui souhaitent chaleureusement une belle retraite !

## Cérémonie du 11 novembre 2022



Le 11 novembre est devenu un jour de mémoire mais, est aussi la mémoire d'un jour...celui de l'armistice de 1918 qui met fin aux combats de la Première Guerre Mondiale (1914-1918).

La loi de février 2012 a fait de cette journée nationale un hommage à tous les morts pour la France quel que soit le conflit.

Monsieur le Maire, Jean-Claude DUPLOUIS, a présidé cette cérémonie de commémoration du 104ème anniversaire de l'armistice de 1918 entouré d'un public nombreux, accompagné de l'Union Nationale des Combattants, dirigé par Monsieur PALISSE ainsi que la Fanfare d'Ailly. La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

## Colis des anciens :

Le samedi 3 décembre 2022, les membres de la commission « actions sociales » ont remis 96 plateaux repas, sur 110 inscrits, aux personnes ayant au minimum 70 ans.

Les plateaux repas ont été confectionné par le traiteur, M. COURTONNE.

## Noël des enfants du village



Le Noël des enfants du village s'est tenu le 12 décembre 2022.

59 enfants ont répondu présents. Les parents ont pu profiter pendant que leurs enfants étaient au spectacle de la Troupe des Cabotins, pour déguster un verre de vin chaud offert par la Mairie. A la fin, les enfants se sont vu remettre des sachets de chocolats par le Père Noël.

Pour que votre enfant y participe cette année, vous devez, sur l'invitation reçue, inscrire votre ou vos enfant(s) de 0 à 10 ans et retourner le coupon-réponse en Mairie en respectant les dates de retour.

# RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie. La vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dont beaucoup sont dictées par le bon sens : respect des autres, respect des espaces publics et privés par l'entretien de votre propriété et alentours.

## LE BRUIT

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage ...

Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués conformément à l'arrêté préfectoral (25/09/2014) que :

**les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

**les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h00**

**les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

## PLANTATIONS



Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes sur son terrain.

Le Code civil impose certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin et donc éviter les conflits de voisinage.

Les articles 671 et 672 du Code civil établissent une servitude légale de voisinage relative aux distances de plantation et à l'élagage des arbres :

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres

### *LES ANIMAUX*



Il est interdit de laisser divaguer les animaux. Les chiens errants saisis sur le territoire de la commune sont conduits au chenil d'Acquigny ; Les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais du chenil.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Pour les personnes ayant un chien de 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie, doivent obligatoirement faire une déclaration en Mairie. Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique.

### *BRULAGE DES DECHETS VERTS*

Il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

**A partir du 16 mars 2023, la collecte des déchets verts reprendra du service, tous les jeudis.**

### *REJET DE VOS EAUX*

Il est rappelé qu'il est interdit de déverser des eaux usées sur la chaussée. En effet, celles-ci doivent être traitées sur la parcelle du propriétaire dans le cadre de l'assainissement non collectif.

Lors des périodes hivernales, la chaussée devient dangereuse, formant des plaques importantes de verglas. En cas d'accident, votre responsabilité pourra être engagée.

En cas de constatation, un contrôle sera demandé auprès des services compétents, à l'Agglomération Seine Eure.

# URBANISME

## Dématérialisation possible des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Etat impose aux collectivités françaises d'être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Pari réussi pour l'Agglo – et ses 60 communes – qui a développé son Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Tous les particuliers et professionnels pourront l'utiliser pour y déposer leurs dossiers.



Guichet Numérique des  
**AUTORISATIONS D'URBANISME**

L'Agglo Seine-Eure a lancé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 un guichet numérique pour vous accompagner efficacement dans vos démarches et optimiser le traitement des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme. Celui-ci vous permettra de :

- Créer vos demandes d'urbanisme
- Suivre vos dossiers en ligne
- Traiter les demandes de façon dématérialisée
- Faciliter le suivi des demandes

### Le dépôt de votre dossier en quelques clics

Que vous soyez particulier ou professionnel, il suffira de vous connecter via le lien suivant : <https://gnau.seine-eure.fr/gnau>, accessible depuis le site internet de l'Agglo et celui de la commune.

Pour utiliser ce guichet unique, vous devrez préalablement vous **identifier** : soit avec un identifiant créé pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme, soit via votre identifiant France Connect (Numéro fiscal, Numéro Améli, La Poste, etc...).

Une fois connecté, vous choisirez le **type de dossier** que vous souhaitez créer :

- Certificat d'Urbanisme d'information (Cua)
- Certificat d'Urbanisme opérationnel (Cub)
- Permis de Construire pour Maison Individuelle (PCMI) ou classique (PC) ;
- Permis d'Aménager (PA) ;
- Permis de Démolir (PD) ;
- Déclaration Préalable de travaux : pour Maison Individuelle (DPMI) ou classique (DP) ;
- Déclaration Préalable valant Lotissement (DPLT) ;

Vous devrez ensuite remplir le **formulaire Cerfa**, et joindre impérativement les **pièces demandées** (plan de situation, plan masse, photographies, etc.). Les pièces pourront être jointes sous format PDF, JPEG, et PNG.

Point de vigilance, certains éléments devront être impérativement renseignés dans le formulaire Cerfa, sous peine que le logiciel vous informe d'éléments bloquants, incohérents ou insuffisamment documentés.

## L'instruction de votre dossier

Dès l'enregistrement de votre dossier sur le GNAU, vous recevrez un **Accusé d'Enregistrement Electronique** (AEE).

En 2022, ce sont 24 certificats d'urbanisme, 7 déclarations préalable et 9 permis de construire qui ont été instruits au secrétariat de la commune.

Nous serons alors avertis du dépôt d'un dossier et délivrerons sous dix jours maximum un **numéro de dossier** (type PC 27275 21 A 0092) communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE).

La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE).

## Quels avantages pour vous ?

Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies papier et de fournir les dossiers en plusieurs d'exemplaires. Le traitement de la demande se fera ensuite uniquement via les outils informatiques.

Chaque demande pourra être suivie dans la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme » de la page d'accueil du GNAU. Vous serez ainsi alerté en temps réel de l'évolution de votre demande : incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.

Par ailleurs, si vous déposez un dossier en format numérique et qu'il est incomplet, vous devrez uniquement le compléter via le GNAU sous format numérique.

De même, vous devrez transmettre via le GNAU, les Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Vous n'aurez ainsi plus l'obligation de vous déplacer en mairie ou de transmettre des éléments par courrier.

Attention : si votre demande est formulée sur internet, elle ne devra en aucun cas être également transmise en papier à la mairie.

Bien entendu, si vous n'êtes pas équipé ou à l'aise avec Internet, ou si vous préférez échanger directement avec un interlocuteur au sujet de votre demande, vous pourrez toujours nous déposer vos demandes directement.

**Tout travaux de création, de modification, d'extension doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie.**

**Contactez la Mairie avant d'entreprendre quoi que ce soit.**

# TRAVAUX RÉALISÉS

Rénovation énergétique, par l'installation porte Mairie et fenêtres mairie et école :	20 027.95 € TTC
Remplacement de 2 portes à l'école :	6 386.50 € TTC
Pose d'une alarme à l'école :	5 859.60 € TTC
Mise en place d'un caniveau à l'école :	2 785.20 € TTC
Rénovation plancher partie attenante sdf avec une réduction très appréciée de l'entreprise Farmanel	586.80 € TTC
Etanchéité toiture côté maternelle (Fabre)	853.20 € TTC

Réhabilitation complète de la voirie Résidence du Moulin

Réalisation de petits travaux demandé par l'école (remise en état ventilation, débouchage des toilettes)

Fibre optique forte mobilisation de la mairie pour fibrer le village pour laisser la place aux opérateurs de proposer leur offre

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FONTAINE BELLENGER**

« Madame, Monsieur,

Voilà maintenant un peu de plus de 20 ans, la commune s'est dotée d'une bibliothèque relais ; en liaison avec la Médiathèque Départementale de Prêts : ce qui nous permet de renouveler deux fois par an les livres qui nous sont prêtés. Nous offrons à nos lecteurs un grand choix d'ouvrages dans tous les domaines :

\* Albums pour les petits \* Romans et documentaires pour les enfants et les adultes \* ainsi que des BD \*

Si vous n'êtes jamais venus, c'est le moment de franchir le pas, les bénévoles vous accueilleront avec plaisir. Si vous n'avez pas internet chez vous, vous pouvez venir à la bibliothèque pour utiliser l'ordinateur.

En espérant vous voir prochainement, nous vous remercions d'avoir pris un peu de votre temps pour nous lire.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

Mercredi & Vendredi de 16 H à 18 H

**Les bénévoles : Anne-Marie, Jacqueline, Pierre-Patrick, Claudine et Yvette »**







# LE CENTRE DE LOISIRS

L'accueil de loisirs les Canailloux à Fontaine Bellenger est géré par l'Office Communautaire D'animation et de loisirs (L'OCAL).

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis hors vacances scolaires et les vacances scolaires (sauf Noël et les quinze premiers jours d'août).

Les inscriptions ouvrent 1 mois avant chaque période. (Ex : les vacances de printemps qui se dérouleront du 17/04/23 au 28/04/2023 ; les inscriptions ouvriront le 17/03/2023)

Des permanences de secrétariat ont lieu les lundis et vendredis de 8h30 à 11h30 et les mercredis de 13h30 à 16h30.

L'accueil de loisirs accepte les enfants de 3 à 11 ans et a une capacité de 72 mineurs.

Une équipe dynamique et motivée propose des activités autour de différents thèmes, lors des vacances d'hiver les activités portaient sur le thème de l'environnement, la planète, le recyclage. Des intervenants sont venus la première semaine nous proposer des ateliers autour des fossiles et pierres pour les primaires, un atelier autour des déchets naturels et artificiels pour les plus petits.

Cette journée s'est terminée par un spectacle proposé à tous les enfants « Startrieur contre Captain crado » une belle façon de sensibiliser les enfants à protéger l'environnement et la planète.

Les enfants sont allés à Biotropica découvrir la faune et la flore, une belle journée qui leur en a mis plein les yeux.

N'oublions pas non plus la journée carnaval, pain perdu !!!!! une vraie journée de fête.

Les mercredis, les droits des enfants seront au programme...avant un grand voyage vers l'Asie pour les vacances de printemps.

Un programme toujours festif attend vos enfants, et l'équipe toujours à l'écoute sera ravie de leur faire passer de bons moments.

**Isabelle Morognier**

Directrice de l'accueil de loisirs «Les Canailloux »

tél. 02.32.69.51.84

✉ [mélanie-leroy@assolocal.fr](mailto:mélanie-leroy@assolocal.fr) (secrétariat)

[www.assolocal.fr](http://www.assolocal.fr)



# LES ASSOCIATIONS

## LA DYNAMIC ' BERENGEOISE

L'association la DYNAMIC BERENGEOISE compte 33 adhérents ;

Le bureau se compose de :

- Claudine ROYER, Présidente
- Jacqueline DUPLOUIS, trésorière
- Bernadette RIZZOTTI, secrétaire
- Monique RIEUTORD, Membre
- Christiane GODEMENT, Membre
- Yvonne DRIEUX, Membre d'honneur



Nous nous réunissons tous les jeudi après-midi à partir de 14 heures pour jouer (belotte, nain jaune, rumikub, etc) et partager de délicieux gâteaux faits chaque semaine par un ou une adhérent€ différent€.

Nous avons prévu des sorties : restaurants, promenade bateau avec gouter, promenade petit train, sortie cabaret repas-spectacle.

La cotisation annuelle est de 25.00 € ; nous sommes adhérents de GENERATIONS MOUVEMENT de l'EURE.

N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.



## LE COMITÉ DES FÊTES

### Manifestations du comité des fêtes de 2022 :

Comme tous les ans, le weekend de la pentecôte, a réuni beaucoup de monde.

La foire à tout s'est tenue sur 2 jours avec un concert gratuit le dimanche soir.



Pour le 14 juillet, nous avons fait un repas et un bal dans la cour de l'école qui a réuni 50 personnes autour d'une bonne paëlla préparée par un traiteur.



En septembre, il y a eu une 2<sup>ème</sup> foire à tout qui a été appréciée par beaucoup de monde, une très bonne journée.



Le marché de Noël en novembre a eu du succès avec la salle des fêtes remplie par les exposants. Nous avons eu la présence du père Noël toute la journée.



## L'UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS

8 mai 2022 : Cérémonie Fontaine et Ailly

11 novembre 2022 : Cérémonie fontaine et Ailly suivi d'un repas au restaurant « le clos racine » à Gaillon.

## LES MARCHES BÉRENGEOISES

Pour les amoureux de la nature et du sport en douceur, l'association « Les Marches Bérengéaises » dont le siège est à la Mairie, vous propose de rejoindre notre groupe pour une cotisation de 20 € l'année.

Vous pouvez marcher avec nous le dimanche matin, tous les 15 jours (entre 10 et 12 km).

Contact à la Mairie, Le Président, DELISLE Pierre-Patrick.

## LA GYM



La Gym du Plateau de Madrie vous accueille tous les mardis de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Fontaine-Bellenger pour un cours de renforcement musculaire dispensé par une professionnelle diplômée. Les cours sont très variés et en musique mais chacun y va à son rythme.

Nous disposons de différents matériels tels que tapis de sol, haltères, élastiques, petits ballons, cercles de Pilate.

Chaque premier mardi du mois, notre intervenante propose une séance de Pilate.

Nous accueillons les adhérentes et adhérents à partir de 14 ans (un cours d'essai possible) et la cotisation annuelle est actuellement de 52 €.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à passer un mardi soir, téléphonez ou envoyez un sms au 06 12 17 47 56 (Sophie Léhé, Présidente)

## La Compagnie Des Cabotins



L'association théâtrale La Compagnie des Cabotins, basée à Fontaine-Bellenger depuis sa création, existe depuis 2011. D'abord activité théâtrale placée sous l'égide du Comité des Fêtes, elle a évolué en association de théâtre amateur en 2016. Mais nos motivations sont restées les mêmes : faire partager au public notre passion du théâtre en reprenant, montant et jouant chaque année (ou presque..) une œuvre théâtrale, et en accueillant avec plaisir toute personne, débutante ou non, à intégrer la grande Famille des Cabotins !

Ainsi depuis 2011, La Troupe a donné au total, près de 70 représentations : En reprenant « Vive Bouchon » de Jean Dell et Gerald Sibleyras, « Pochette surprise » de Jacky Goupil, « L'Invité » de David Pharaoh, « Tailleur pour Dames » de Georges Feydeau, « Stationnement Alterné » de Ray Cooney et « les Belles sœurs » d'Eric Assous.

Au fil des années, nous avons pu agréablement constater que la Troupe attirait un public de plus en plus nombreux, et qu'une reconnaissance dans le milieu du théâtre amateur s'amorçait avec, notamment l'attribution de quatre prix d'interprétation, deux féminin et deux masculin, reçus lors de nos nombreux passages au Festival de théâtre de Pacy-sur Eure.

A ajouter à cela la création depuis 2016 d'un Spectacle de Noël, renouvelé tous les ans, que nous avons eu le plaisir de jouer pour les charmantes têtes blondes de Fontaine-Bellenger et de communes environnantes.



L'an dernier, nous avons effectué les quatre dernières représentations des « Belles sœurs » d' Eric Assous ; Le 19 mars à la Croix St Leuffroy. Le 26 mars, au festival de Pacy sur Eure où nous avons gagné la deuxième place et remporté le meilleur rôle féminin et masculin grâce à Karine dans le rôle de Mathilde et Laurent dans le rôle de

Yvan. Le 6 mai à Surteauville. Et enfin la dernière représentation, comme un retour à la source, à Fontaine Bellenger le 17 juin.

Nous avons également écrit, mis en scène et joué notre spectacle de Noël « La Recette du Foin Magique » pour les enfants de la commune le 10 décembre, ainsi que pour le plaisir des enfants de Fontaine Heudebourg et de St Pierre la Garenne dans le même week-end.

Pour l'année 2023 nous mettons en chantier deux nouvelles pièces : « Une heure et demie de retard » de Gérald Sibleyras et Jean Dell, dont le public Bérengeois pourra avoir la primeur le samedi 17 juin à la Salle des Fêtes de Fontaine Bellenger, et « La médiation » de Chloé Lambert. Pour l'heure, aucune date n'est encore fixée pour la première représentation de cette pièce.

Et bien évidemment un nouveau spectacle de Noël, toujours très attendu par les enfants !

Un grand merci à la municipalité d'avoir mis à notre disposition depuis toutes ces années un local de répétition nous permettant de préparer nos projets dans d'excellentes conditions.

Le bureau de notre association se décompose comme suit :

Président : Laurent QUENTIN

Trésorière : Sophie GOSSELIN

Secrétaire : Hélène ALBERTINI



Si vous voulez nous rejoindre, avoir de plus amples informations sur la Troupe ou que vous désirez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter :

Au : 06 79 89 66 03

Sur : [compagnie.cabotins@gmail.com](mailto:compagnie.cabotins@gmail.com)

Et suivre notre actualité sur : [facebook.com /Compagnie.Cabotins/](https://facebook.com/Compagnie.Cabotins/)

# Calendrier de collecte des déchets – 2023

## FONTAINE BELLENGER

(Hameau d'Ingramare collecté avec Ailly)

+ Hameau Le Moulin à Vent (Venables) des Trois Lacs

+ Hameau Le Moulin à Vent d'Heudebouville



Jours de collecte



Ordures ménagères



Emballages



Déchets végétaux

Dépôt dans les bornes de tri appropriées



→ Emballages en verre



→ Papiers d'impression



→ Textile, linge et chaussures



→ Et le reste ?

[www.agglo-seine-eure.fr](http://www.agglo-seine-eure.fr)

Ligne dédiée : 02 32 50 85 64

### Janvier

L	M	J	V	S	D
		1			
2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

### Février

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28

### Mars

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28
29	30	31			

### Avril

L	M	J	V	S	D
					1
2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

### Mai

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28
29	30	31			

### Juin

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28
29	30	31			

### Juillet

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28
29	30	31			

### Août

L	M	J	V	S	D
					1
2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

### Septembre

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	
4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27
28	29	30			

### Octobre

L	M	J	V	S	D
					1
2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

### Novembre

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28
29	30				

### Décembre

L	M	J	V	S	D
					1
2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

Semaine de Noël : toutes les collectes décalées d'une journée jusqu'au 31/12.

### Les bons réflexes

- Sortir les bacs la veille au soir, poignée tournée vers la route
- Rentrer les bacs après la collecte



seine-eure  
agglo